

# Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

## Bureau du Conseil d'administration

Séance du 27 novembre 2024

### Extrait des délibérations

Le 27 novembre 2024, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 20 novembre 2024.

Etaient présents Madame Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	4

**N°107-2024**

#### **AUTORISATION AU PRESIDENT A SOUSCRIRE UN EMPRUNT**

**Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les délibérations n°24-2024 du Conseil d'administration du 14 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs pour l'exercice 2024, n°57-2024 du 27 juin 2024 relative à la décision modificative n°1 et n°90-2024 du 12 novembre 2024 relative à la décision modificative n°2 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil d'administration,

N°107-2024

## AUTORISATION AU PRESIDENT A SOUSCRIRE UN EMPRUNT

Conformément aux délibérations du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime n°24-2024 du 14 mars 2024 relative au budget primitif pour l'exercice 2024, n°57-2024 du 27 juin 2024 relative à la décision modificative n°1 et n°90-2024 du 12 novembre 2024 relative à la décision modificative n°2, il est prévu de recourir à l'emprunt dans le cadre de l'acquisition de véhicules d'incendie et de secours.

Une consultation a été lancée auprès de différents établissements bancaires.

Les caractéristiques principales de l'offre de l'établissement jugée la plus avantageuse s'établissent selon les critères exposés ci-dessous :

Nom de l'établissement bancaire :	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
Montant de l'emprunt :	4 100 000€
Durée :	15 ans
Versement des fonds :	Avant le 31 décembre 2024
Nature du taux :	Fixe
Taux à ce jour :	Maximum 3,27 % (cotation indicative 3,17% le 14 novembre 2024)
Score Gissler :	1A (emprunt non structuré)
Base de calcul des intérêts :	30/360
Echéance d'amortissement et d'intérêts :	Périodicité trimestrielle, paiement à terme échu
Mode d'amortissement :	Linéaire
Phase de mobilisation :	Non
Remboursement anticipé :	Possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée
Frais de dossiers / commissions :	0,07% du montant emprunté (2870 €)
Validité de l'offre :	6 décembre 2024

**Après en avoir délibéré**, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- de retenir cette offre ;
- d'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer les actes nécessaires à la réalisation et à l'exécution de l'emprunt auprès de l'établissement retenu.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

**Certifié, publié et exécutoire**

le 04 DEC. 2024

B27 M 2024 DEZ 107

Stéphane VILLAIN



~~le Président du conseil d'administration~~  
~~le Directeur départemental~~  
le contrôleur général Didier Marcaillou